

TRANSPORT

Aller : mardi 05/10/2021 - Retour : dimanche 10/10/2021

EN AUTOCAR : 110€ aller et retour

Aller : prévoir pique nique
Retour : panier-repas fourni par l'hôtel

Lieux de départ

Allier (03)	Cher (18)	Corrèze (19)	Creuse (23)
Vichy	Bourges	Eygurande <i>(Péage 24/A89)</i>	Guéret
Gannat	Vierzon	Tulle/Gimel <i>(Péage 21/A89)</i>	
Montluçon		Brive-la-Gaillarde <i>(Cafétéria FLUNCH)</i>	

Indre (36)	Loire (42)	Puy-de-Dôme (63)	Haute-Vienne (87)
Chateauroux	St Jean-Bonnefonds	Arlanc Ambert	Limoges
	Saint-Etienne	Aigueperse	
	Monistrol s/Loire	Riom	
	Yssingeaux	Clermont Fd <i>(Gare routière)</i>	
	St Georges d'Aurac	Courmon <i>(Parking KEOLIS) avec possibilité parking</i>	
		Bromont - Lamothe <i>(Péage 21/A89)</i>	
		St Julien / Puy Lavèze <i>(Péage 25/A89)</i>	
	Haute-Loire (43)		
	St Paulien		
	Le Puy - Vals		
	Le Puy - Michelet		
	St Georges d'Aurac		
	Brioude		

OÙ S'INSCRIRE ?...

Au secrétariat :

PELERINAGE DU ROSAIRE - Région Centre-France

65 bd Côte Blatin 63000 Clermont-Ferrand

Tel 04 73 91 92 94 - Mail : centrefrance.rosaire@orange.fr

Pour la Haute-Loire renseignements :

Bruno CHEVALIER (Le Puy-en-Velay)

Tel 06 80 76 70 41 Mail : dbruns@laposte.net

RÈGLEMENT DES FRAIS DU PÈLERINAGE

Le montant du règlement est égal à la somme des lignes décrites ci-dessous :

- 1 - adhésion à l'association ROSAIRE Centre-France.....(par personne 15€)
(par couple 25€)
- 2- droit d'inscription(prix forfaitaire 60€)
- 3 - transport : - pour les personnes utilisant les autocars..... (110€)
- pour les personnes assurant leur propre transport..... (10€)
(en participation aux frais du voyage des malades)
- 4 - hébergement.....(prix de la pension pour l'hôtel choisi)(x €)
- 5 - don : malades, autres.....(à l'appréciation de chaque pèlerin...).....(x €)

Total à régler = 1 + 2 +3 + 4 + 5

Règlement par chèque bancaire établi à l'ordre de :
« Pèlerinage du Rosaire, Région Centre-France »

ANNULATION

En cas d'annulation :

Sous réserve qu'elle soit effectuée avant le 1^{er} septembre, les frais de transport et d'hébergement sont intégralement remboursés. Au-delà de cette date, ils ne le sont que partiellement (90% jusqu'au 15 septembre, 80% au-delà)

Dans tous les cas, le droit d'inscription (60€), et d'adhésion (15€ ou 25€) ne sont pas remboursés.

→ Pour des raisons pratiques, les remboursements sont effectués après le pèlerinage (30 novembre).

ASSURANCES

L'association « Pèlerinage du Rosaire, Région Centre-France » a souscrit auprès du groupe AXA une assurance en responsabilité civile. Seuls les accidents causés à des tiers peuvent être pris en compte.

En cas de nécessité, l'assistance rapatriement est assurée par « la Fédération Pèlerinage du Rosaire ».

PRÉVOYANCE

→ MENTION OBLIGATOIRE

Dans la demande d'inscription, n'oubliez pas de remplir avec précision les cases « personne à prévenir... » et « assistance rapatriement » : ces informations sont indispensables pour résoudre au mieux tout problème.